



Annuaire des opérateurs handicap et emploi dans la Fonction Publique en Normandie (mars 2019)

ALFEPH	page 2
ANFH	page 3
Cap emploi	page 4
CDG	page 6
CNFPT	page 7
Emploi accompagné	page 8
EPAAST	page 9
ESAT et Entreprises Adaptées	page 10
MDPH	page 11
PAS	page 12
PFRH	page 14
Pôle Emploi	page 15
PSOP	page 16
Glossaire	page 17

ALFEPH

ALternance Formation ALternance Formation Emploi des Personnes Handicapées

ALFEPH est un Groupement d'Intérêt Public financé par l'Etat, la Région Normandie, l'AGEFIPH et le FIPHFP.

SES MISSIONS

Contribuer à l'identification des besoins des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi en formation continue ou en alternance en matière de compensation de handicap.

Contribuer à l'information et à la professionnalisation des acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle sur le champ du handicap.

Accompagner les alternants en situation de handicap, sans limitation d'âge, titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et reconnus ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

ALFEPH

115 Boulevard de l'Europe

76 100 ROUEN

Tél : 02 35 73 48 48

sylviethomas@gjpfeph.normandie.fr

Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier

Une convention entre l'ANFH et le FIPHP est en cours de renouvellement au moment de l'édition de ce document. Celle-ci prévoyait jusqu'à fin 2017 :

Des actions de formation et de sensibilisation à l'intégration et l'accueil des personnes handicapées.

Des journées dédiées à l'information des directeurs des ressources humaines et des cadres à l'accueil des personnels handicapés, aux problématiques liées au maintien dans l'emploi et à la santé au travail.

L'élaboration d'un programme visant la formation de tuteurs pour accompagner les travailleurs handicapés.

Un programme de formation des problématiques du handicap réservé aux médecins du travail de la Fonction publique hospitalière.

Des formations individuelles d'agents handicapés ou en reclassement pour raison de santé.

La prise en charge des actions de formation et des stages permettant un reclassement professionnel.

ANFH Basse-Normandie

Parc Athéna 1 rue André Sakharov
14280 SAINT-CONTEST
Tél. : 02 31 46 71 60
bassenormandie@anfh.fr

ANFH Haute-Normandie

85 A rue Jean-Lecanuet
76107 ROUEN Cedex
Tél : 02 32 08 10 40
hautenormandie@anfh.fr

Cap emploi

La loi du 11 février 2005 reconnaît aux organismes de placement spécialisés (OPS) une mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire. La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels élargit la mission des Cap emploi au maintien dans l'emploi à compter du 1er janvier 2018.

Les actions engagées répondent aux missions d'intérêt général suivantes : la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, dont la délivrance du CEP.

LES MISSIONS DES CAP EMPLOI

Accompagnement vers l'emploi :

- informer, conseiller et accompagner les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail,
- accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle par un suivi durable.

Accompagnement dans l'emploi :

- informer conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue du maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé,
- accompagner les salariés/agents handicapés et/ou les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet d'évolution professionnelle,
- accompagner les salariés/agents handicapés et/ou les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.

Cap Emploi 14

Péricentre V - Bâtiment B
80 avenue de Thiès
14000 CAEN
Tél. : 02 31 93 24 24
capemploi14@capem-
ploi14.com

Cap Emploi 27

4 Place Alfred de Musset
27000 ÉVREUX
Tél. : 02 32 28 43 64
contact@capemploi27.
com

Cap Emploi 50

Bassin Nord-Cotentin
Place Jean Moulin
50100 CHERBOURG
OCTEVILLE
Tél. : 02 33 72 55 25
cherbourg@capemploi50.
com

Bassin Centre Manche
La Croix Carrée
173 rue Lavoisier
50180 AGNEAUX
Tél. : 02 33 72 55 10
agneaux@capemploi50.
com

Bassin Sud Manche
La Croix Carrée
173 rue Lavoisier
50180 AGNEAUX
Tél. : 02 33 72 55 20
accueil@sameth50

Cap emploi 61

48 rue Lazare Carnot
BP 278
61008 ALENÇON Cedex
Tél. : 02 33 31 01 31
alencon@capemploi61.
com

Cap emploi 76 (Le Havre)

58 rue du général
Chanzy
76600 LE HAVRE
Tél. : 02 35 22 71 21
secretariat@capem-
ploi76lehavre.com

Cap emploi 76 (Rouen - Dieppe)

20 place Gadeau
de Kerville
Immeuble
le Blaise Pascal
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 03 74 68
contact.rouen@capem-
ploirouendieppe.net

Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Les CDG de la région Normandie ont développé un certain nombre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et notamment :

L'aide au maintien dans l'emploi (suivi médical, étude ergonomique, aménagement de poste, information sur les aides financières, suivi de carrière, conseil juridique, secrétariat des instances médicales...).

Le soutien et conseil dans le recrutement de travailleurs handicapés.

La sensibilisation des décideurs (élus, DGS, DRH, cadres) par des formations, ateliers, conférences...

La mise en relation avec des structures spécialisées (associations, Cap Emploi, SAMETH...).

La participation à l'animation du réseau des acteurs du handicap.

La mise en relation avec des organismes de formation (CNFPT, hors CNFPT, CFA...).

L'aide à l'instruction des montages de dossiers FIPHFP.

CDG 14

2 Impasse Initialis
CS 20052
14202 HÉROUVILLE-
SAINT-CLAIR Cedex
Interlocuteur :
Clotilde BIENFAIT
Tél. : 02 31 15 50 20
preventeur@cdg14.fr

CDG 27

10 Bis Rue du Dr Michel
Baudoux - BP276 -
27002 ÉVREUX Cedex
Interlocuteur :
Jérôme MOUSSY
Tél. : 02 32 39 37 39
handicap@cdg27.fr

CDG 50

139 rue Guillaume Fouace
CS 12309
50 009 SAINT-LÔ Cedex
Interlocuteur :
Nadège RIBET
Tél. : 02 33 77 89 00
n.ribet@cdg50.fr

CDG 61

Rue de Gâtel
61250 VALFRAMBERT
Interlocuteur :
Jackie BITEAU
Tél. : 02 33 80 48 14
hygiene-securite@cdg61.fr

CDG 76

3440 route
de Neufchâtel
CS50072
76235 BOIS-GUIL-
LAUME Cedex
Interlocuteur :
Loic PALOMBA
Tél. : 02 35 59 41 69
loic.palomba@cdg76.fr

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le CNFPT et le FIPHP ont signé une convention nationale qui permet notamment le financement d'un ensemble d'actions :

Formations à la connaissance de l'environnement territorial.

Préparation aux concours.

Formations secrétaire de mairie.

Accessibilité des locaux de formation.

Formations des agents non territoriaux.

CNFPT Normandie

17 avenue de Cambridge

14209 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Tél. : 02 31 46 20 50

Lina.KUBAS2@cnfpt.fr

Emploi accompagné

Dispositif issu de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (article 52), l'emploi accompagné vise à permettre :

A des personnes très éloignées du monde du travail de **s'insérer professionnellement** et surtout de se maintenir durablement dans leur emploi, en milieu ordinaire.

Ou à des personnes déjà en emploi mais en risque de désinsertion professionnelle, **d'être maintenues en emploi.**

Le dispositif d'emploi accompagné comporte à la fois un accompagnement médico-social de la personne en situation de handicap et un soutien professionnel par un acteur externe (conseiller en emploi accompagné / jobcoach) pour favoriser son l'insertion professionnelle.

Emploi Accompagné

Pour les départements 14, 50, 61, 27 :
emploi.accompagne.normandie@ladapt.net

Pour le département 76 :
emploi.accompagne@workin76.fr

EPAAST

Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail

La prestation s'articule en trois étapes :

Des recommandations en vue de l'aménagement technique et/ou organisationnel de la situation de travail. L'expert distingue ce qui relève de la compensation du handicap, de la prévention, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise aux normes et de la modernisation de l'outil de travail.

La définition des modalités de mise en œuvre : l'expert évalue précisément le coût de ses recommandations et propose un plan de financement réaliste et réalisable en précisant les montants pouvant relever d'une prise en charge par le FIPHFP dans le cadre de la compensation du handicap.

Une aide à la mise en place des solutions : recherche de fournisseurs capables de réaliser la solution validée, recherche de devis alternatifs etc...

Les solutions envisagées apportent une réponse concrète à la problématique initiale, et aboutissent à une compensation optimale (partielle ou totale) du handicap, tenant compte de la situation immédiate, mais aussi des activités futures probables du salarié et de leurs conséquences.

EPAAST Normandie

H3DT et APSO ergonomie

Tél. : 06 17 60 63 16

h3dtapso@h3dt.com

ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et Entreprises Adaptées

Pour les activités de sous-traitance auprès des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou des Entreprises Adaptées, vous pouvez consulter le site handeco référencant l'ensemble des établissements sur la Normandie :

www.handeco.org _____

Un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) appelé Norm'Handi regroupe également un bon nombre d'ESAT et d'Entreprises Adaptées sur la région Normandie et accompagne les employeurs publics dans la recherche d'activités de sous-traitance :

<http://www.gienormhandi.fr/> _____

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les MDPH ont pour missions :

D'accueillir, informer, conseiller, accompagner les personnes handicapées et leur famille.

D'aider les personnes handicapées dans l'élaboration de leur projet de vie.

De faciliter l'accès aux droits et prestations relevant de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

D'évaluer les besoins de la personne sur la base de son projet de vie et proposer un plan personnalisé de compensation.

D'organiser la commission des droits et de l'autonomie et le comité de gestion du fonds départemental de compensation du handicap.

D'assurer le suivi des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et accompagner les personnes handicapées dans la mise en œuvre des décisions.

MDPH 14

17 rue du 11 Novembre
14000 CAEN

Tél. : 0 800 10 05 22

www.calvados.fr

mdph@calvados.fr

MDPH 27

11 rue Jean de la Bruyère
CS 23246

27032 EVREUX Cedex

Tél. : 02 32 31 96 13

www.mdp27.fr

mdph.eure@eure.fr

MDA 50

Conseil Départemental de
la Manche

50000 SAINT-LÔ

Tél. : 02 33 05 55 50

www.handicap.manche.fr

mda@manche.fr

MDPH 61

13 rue Marchand Saillant
BP 169

61005 ALENÇON

Tél. : 02 33 15 00 31

www.mdp61.fr

mdph@orne.fr

MDPH 76

13 rue Poret de Blosserville
76100 ROUEN

Tél. : 02 32 18 86 87

www.seinemaritime.fr/

[nos-actions/sante-so-](http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/sante-social/handicap/mai-son-du-handicap.html)

[cial/handicap/mai-](http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/sante-social/handicap/mai-son-du-handicap.html)

[son-du-handicap.html](http://www.seinemaritime.fr/nos-actions/sante-social/handicap/mai-son-du-handicap.html)

mdph@seinemaritime.fr

Prestations d'Appui Spécifiques

Les Prestations d'Appui Spécifiques ont pour objectif de fournir une expertise sur un handicap spécifique et ce dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle ou de maintien dans l'emploi, permettant de répondre à des besoins en lien avec la déficience de la personne. Les PAS remplacent les PPS (Prestations Ponctuelles Spécifiques).

Ces PAS sont mobilisables pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et agents de la fonction publique.

Il s'agit de permettre à la personne :

D'appréhender la démarche qu'elle entreprend pour son parcours professionnel.

D'avoir une vision objective de ses potentialités, atouts, compétences et de son degré d'autonomie mais aussi des conséquences de son handicap.

D'identifier, de définir et de développer les modalités et stratégies de compensation à mettre en œuvre pour favoriser son autonomie.

De se situer par rapport à un projet professionnel en milieu ordinaire de travail.

D'envisager son projet professionnel, de le construire en adéquation avec son handicap.

De disposer des soutiens nécessaires à son intégration, sa réintégration ou à sa pérennisation en emploi ou en formation.

Les différents modules des PAS :

- Pré-diagnostic.
- Bilan complémentaire sur la situation de la personne.
- Appui Expert sur le projet professionnel.
- Appui Expert à la réalisation du projet professionnel.
- Appui Expert pour prévenir et / ou résoudre les situations de rupture.
- Sessions d'information/sensibilisation.

Les prescripteurs :

Les Prestations d'Appuis Spécifiques peuvent être mobilisées sur prescription d'un opérateur du Service Public de l'Emploi :

- Des Cap emploi - Sameth.
- De Pôle Emploi.
- Des Missions locales, dont le contrat d'objectifs fait mention explicite de l'accompagnement des jeunes handicapés.

Mais également par :

- Un employeur public ayant signé une convention avec le FIPHFP (fonction publique d'Etat, Hospitalière ou Territoriale, dont les Centres de Gestion pour ce dernier cas).
- Les Délégations Régionales de l'Agefiph et les Délégués Territoriaux au Handicap (DTH) du FIPHFP, pour prescrire en opportunité et en urgence.

Il existe 6 PAS :

- PAS Handicap Moteur.
- PAS Handicap Auditif.
- PAS Handicap Visuel.
- PAS Handicap Cognitif.
- PAS Handicap Mental.
- PAS Handicap Psychique.

Pour avoir les coordonnées d'un prestataire PAS contactez :
daniel.bardou2@wanadoo.fr

PFRH

Plate-Forme Ressources Humaines

La Plate-Forme Ressources Humaines (PFRH) Normandie est placée au sein du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), sous l'autorité de la préfète Normandie. Ses agents sont gérés par les services du Premier ministre et son pilotage « métier » est assuré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

MISSIONS DE LA PFRH

Mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique au sein du bassin d'emploi de la Normandie.

Contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique.

Proposer un plan de formation interministériel régional et construire sur les territoires une offre de formation interministérielle.

Mettre en place des programmes interministériels d'action sociale et d'amélioration des conditions de travail, notamment, la prévention des risques psychosociaux.

PFRH

7 place de la Madeleine CS 16036

76036 ROUEN cedex

Tél. : 02 32 76 52 35

plate-forme-rh@basse-normandie.pref.gouv.fr

Pôle Emploi

(correspondants handicap)

Dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, Pôle emploi a désigné des référents handicap dans chaque Agence Locale pour l'Emploi, référents en appui à l'ensemble des conseillers de l'agence et en relation avec les partenaires intervenant sur le champ du handicap.

Vos interlocuteurs en Direction Territoriale :

Pour le département du Calvados

anne.detrui@pole-emploi.fr

Pour le département de l'Eure

colette.salamone@pole-emploi.fr

Pour le département de la Manche

agnes.coquereau@pole-emploi.fr

Pour le département de l'Orne

c.delamotte@pole-emploi.fr

Pour le département de Seine-Maritime

ph.breinlinger@pole-emploi.fr

Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle

Les objectifs :

Identifier ses compétences, en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Reprendre confiance en soi.

Accepter le handicap, la perte de ses capacités et de son ancien métier.

Découvrir le marché du travail ou les autres postes de l'entreprise.

Construire un projet professionnel.

Vérifier ses « représentations métiers » en tenant compte du handicap (immersions).

Le contenu

- Des entretiens individuels réguliers.
- La passation de tests (évaluation des motivations, valeurs professionnelles, des centres d'intérêts professionnels, des savoir-être et des aptitudes).
- Des enquêtes métiers et mises en situations professionnelles.
- La construction du plan de formation adapté et recherche des financements.
- Des échanges entre les acteurs du maintien dans l'emploi et de l'insertion.

La durée

20 à 40 heures sur une période de 3 mois maximum.

La durée est adaptée pour chacun des bénéficiaires selon les objectifs et les problématiques liées au handicap.

Le public concerné

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être.

Les salariés du secteur privé ou agent du secteur public bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être.

Pour avoir les coordonnées d'un prestataire PSOP contactez :
daniel.bardou2@wanadoo.fr

GLOSSAIRE

ALFEPH : ALternance Formation Emploi des Personnes Handicapées

ANFH : Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier

CDG : Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

EPAAST : Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des situations de Travail

ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

OPS : Organismes de Placement Spécialisé

PAS : Prestations d'Appuis Spécifiques

PFRH : Plate-Forme Ressources Humaines

PSOP : Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle

